Cohérence fédérale

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1977)**

Heft 407

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1018674

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

native, est permissive, lorsque la norme réserve au juge un large pouvoir d'appréciation (bonne foi, ordre public, abus de droit, bonnes mœurs, principe de la proportionnalité) ou lorsqu'elle lui impose de statuer en équité, car dans ces hypothèses, le juge prononce selon son sentiment juridique en tenant compte de toute une série de facteurs, de circonstances et de considérations dont l'importance varie selon ses conceptions de l'intérêt général et du bien commun.

Il est bon et il est judicieux que, surtout dans les juridictions collégiales, des juges venant d'horizons politiques différents et sensibilisés différemment aux problèmes des justiciables participent et collaborent à l'œuvre de justice, se complétant et s'instruisant les uns les autres. C'est à cette condition que la magistrature peut n'être pas coupée des justiciables et rendre des décisions qui répondent à peu près aux sentiments et aux besoins divers de ce qui est juste. Cette collaboration de juges ne participant pas à une idéologie politique unique n'est possible que dans un climat de confiance, et cette confiance réciproque est compromise lorsque certains ont le sentiment de servir de prétexte.

La cohésion sociale, le bien du service, la continuité et la crédibilité de l'institution judiciaire dépendent de cette confrontation permanente au sein de l'appareil judiciaire d'idées et d'idéologies différentes. On peut ajouter que les juges issus d'un courant politique minoritaire sont les meilleurs agents de l'Etat de droit, car ils savent que les plus deshérités ont pour seule garantie d'une justice égale pour tous, le respect de la hiérarchie des normes et le respect des méthodes reconnues d'interprétation de la loi.

En pays de Vaud, le Parti radical et le Parti libéral viennent coup sur coup de démontrer qu'ils se considèrent comme les propriétaires de l'Etat, que le pouvoir judiciaire est leur chose et qu'ils veulent le conserver sous leur coupe. Bien décidés à abuser de leur majorité parlementaire, ils se sont montrés odieux. Semblables à ces farauds de safari qui suspendent des trophées aux murs de leur carnotzet, ils collectionnent les juges cantonaux et leurs suppléants. Foin du bien commun et de l'intérêt général, périsse l'Etat pourvu qu'ils placent leurs gens. L'un appuyant l'autre et l'autre le lui rendant, ils sacrifient l'espoir d'une évolution harmonieuse dans la paix civique et la certitude d'un pouvoir judiciaire acceptable à une manie de collectionneur. Il est déplaisant de faire des personnalités, mais il est surprenant que, pour les besoins d'une démonstration d'arithmétique politique ridicule, des hommes politiques qui se prétendent des hommes d'Etat en viennent à préférer une avocate sans expérience à un juriste confirmé, dont les publications honorent son canton et qui a rempli de hautes fonctions dans l'administration cantonale, et, au mépris de la tradition, un très jeune magistrat, dont les années auraient pu accuser les mérites professionnels, à un haut fonctionnaire judiciaire d'âge et d'expérience qu'ils étaient eux-mêmes allés chercher dans l'espoir, rendu vain par sa singulière honnêteté, de l'opposer à un candidat dont le choix prêtait à discussion.

Il est souhaitable que de pareilles et monumentales erreurs ne se reproduiront pas, tant il est vrai aussi que les partis majoritaires doivent se garder d'exiger des candidats qui ne sont pas de leur obédience des qualités qu'ils seraient bien en peine de garantir pour tous leurs candidats, passés, présents ou futurs, mais il est vain d'attendre des partis bourgeois autre chose qu'un égoïsme forcené. Lorsque les propriétaires de l'Etat abusent de leurs droits il faut, dans l'intérêt général, les exproprier, c'est-à-dire changer de système électoral.

Cohérence fédérale

Il faut revenir sur le diagnostic du Conseil fédéral à propos de l'initiative du Parti du travail « contre la vie chère et l'inflation » (DP 404). En substance : il n'est pas possible de répondre par un seul « oui » ou un seul « non » à l'ensemble des propositions présentées; l'interdépendance entre les groupes de proopsitions n'est pas vérifiée; à la trappe, l'initiative du PST, principe de l'« unité de la matière » oblige...

Cette décision est suspecte à bien des égards, nous l'avons déjà dit. Mais où le raisonnement officiel devient cocasse c'est lorsque l'on lit ailleurs, plus précisément dans le Message présentant le « paquet d'économies » (projets de lois portant sur la modification de 36 textes légaux), que là, « les mesures proposées forment un tout cohérent axé sur le même but »... Il y a donc cohérence et cohérence; les experts préfèrent celle qui unit l'assurance-maladie aux corrections de cours d'eau, en passant par les transports publics et les subventions pour le transport de la farine ou le logement des domestiques de campagne. Découvrez le fil d'Ariane ! Une seule indication : il n'est pas rouge... comme celui qui relie les propositions de l'initiative communiste.

L'empire

François Höpflinger publie un livre sous le titre « Das unheimliche Imperium ». En fait, il précise qu'il entend parler des dimensions de cet empire alors que l'adjectif « unheimlich » a d'autres sens. Il s'agit d'une analyse très poussée des principales entreprises de notre pays. Le nouveau livre est dans la tradition des publications telles que « Libre Suisse, voici tes maîtres » de Fritz Giovanoli, dans les années trente, et les livres de Pollux, au milieu des années quarante. Trouvera-t-on des erreurs dans les organigrammes ? En tout cas, un ouvrage de grande actualité, de grande utilité (Eco-Verlag, Zurich).